

Déclaration du SNUipp-FSU 51 CAPD du 19 mai 2021

Situation sanitaire

Après 3 semaines de reprise de l'école, force est de constater que la situation sanitaire s'est améliorée.

Comme exprimé par le premier ministre, la fermeture des écoles a bien été déterminante dans la baisse du taux d'incidence. Il n'y a que le ministre de l'éducation nationale pour continuer à nier l'évidence.

Mais le virus est toujours bien présent dans les écoles comme dans le reste de la société.

Vous allez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous donner les chiffres de notre département au cours de cette CAPD.

Ils ne devraient pas être très différents du constat national qui voit augmenter le nombre de fermetures de classes.

La règle de la fermeture dès le premier cas COVID ou en cas de non remplacement est donc indispensable, même si elle est contraignante, pour prévenir la propagation du virus. Elle doit perdurer tant que l'épidémie continuera.

D'autre part, la prévention, par le biais de la campagne de tests salivaires, doit s'intensifier.

Le SNUipp-FSU tient à dénoncer la charge de travail imposée aux directrices et directeurs qui doivent remplir les tableaux pour les laboratoires chargés de l'analyse de ces tests et rémunérés en conséquence.

S'agissant des autotests, il semble que toutes les écoles n'en n'aient pas été destinataires. Il est aussi indispensable que le renouvellement soit effectif., ce qui n'est à ce jour pas le cas.

Enfin, il nous semble nécessaire que les autotests soient aussi proposés à tous les élèves, y compris à ceux de l'élémentaire ainsi qu'à tous les personnels (AESH et remplaçants compris)

Dans ce contexte de crise sanitaire où le non brassage en est une des règles, la mise en place d'un exercice PPMS risques majeurs, qui implique un confinement de plusieurs classes dans un même lieu, nous semble inopportun. Les équipes sont en attente de consignes précises à ce sujet.

Pour ce qui est de la vaccination des personnels de l'éducation nationale, il est indispensable de multiplier les créneaux d'inscription, d'ouvrir la campagne sans condition d'âge et d'informer les personnels sur le calendrier des secondes doses.

Le SNUipp-FSU réitère sa demande de recrutement des personnels en nombre pour assurer les remplacements, d'achats de capteurs CO2 et d'anticipation des mesures pour ne pas laisser aux directrices et directeurs d'école et aux équipes la charge de l'application en urgence des protocoles.

<u>Avancement</u>

S'agissant de l'avancement à la classe exceptionnelle, la communication des nouvelles modalités d'accès n'a pas été faite.

En effet, pour cette nouvelle campagne, il n'est plus nécessaire, pour les collègues concernés, de candidater. Par contre, il est indispensable que les personnels puissent mettre à jour leur CV sur I.Prof afin de faire évoluer l'avis qu'ils ont pu avoir.

De manière plus générale, la prise en compte croissante de la part de mérite met à mal le principe de l'égalité de traitement. Les avis, parfois « bridés » pour répondre aux exigences des quotas, engendrent de

la frustration et un fort sentiment d'injustice chez nos collègues. Très peu ont l'énergie de contester leur avis.

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer le dégel du point d'indice, un véritable plan de rattrapage des salaires, un déroulement de carrière identique, garantissant à minima, l'accès à la hors classe pour tous.

Programmes de l'école maternelle

La note d'orientation du CSP sur les programmes de la maternelle, parue en décembre 2020, a soulevé l'indignation de la communauté éducative.

Les fondamentaux de l'école maternelle y étaient totalement remis en cause au profit d'une école du « rabâchage » et du « bachotage », subordonnée à la préparation au CP, faisant des enseignants de simples exécutants et renvoyant la responsabilité de l'échec aux élèves et à leur famille.

Le SNUipp-FSU a œuvré pour dénoncer ces orientations et la DGESCO a fini par abandonner en partie, les propositions du CSP. Mais ces révisions pèsent encore trop dans le sens d'une orientation des missions de la maternelle et de ses pratiques pédagogiques vers une anticipation renforcée des enseignements du CP.

Le SNUipp-FSU continuera, par ses contributions écrites, à agir en vue de la réunion du CSE du 27 mai.

Décharge de direction

La nouvelle circulaire sur les décharges de direction accouche d'une souris. On est loin d'une réponse satisfaisante aux demandes de la profession ainsi que des annonces très médiatisées du Grenelle de l'éducation.

Les 1 classe passent de 4 à 6 jours

Les 2 à 3 classes de 10 à 12 jours

Les 9 classes en élémentaire du 1/3 de décharge à la 1/2 décharge

Les 13 classes en élémentaire de la 1/2 décharge au 3/4 de décharge

Le SNUipp-FSU revendique toujours :

1 à 3 classes : 1/4 décharge

4 à 6 classes : 1/2 décharge

7 à 9 classes : 3/4 décharge

10 classes et plus : décharge totale

Sans une amélioration notable des décharges de direction, sans une aide administrative à la direction, il est fort à parier que les directions d'école vont avoir du mal à trouver des candidats!

Elèves hautement perturbateurs

Le SNUipp-FSU 51 tient, une nouvelle fois, à vous alerter sur la situation des écoles qui scolarisent un élève hautement perturbateur.

S'il est indispensable de rechercher tous les moyens, tous les accompagnements, tous les dispositifs permettant la scolarisation en milieu ordinaire, il est tout aussi indispensable de garantir la sécurité des personnels et des élèves.

Aujourd'hui, des enseignants sont en danger : danger physique, risques psychosociaux, perte de sens, risque de mise en cause judiciaire.

Il est de votre responsabilité, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de prendre les mesures qui garantissent la sécurité de vos agents.

Ces situations sont de plus en plus fréquentes et prennent une ampleur jamais connue. Les mises en danger sont de plus en plus graves et les risques encourus sont quotidiens. Les aménagements internes imaginés par les collègues et par les IEN sont hors normes !

Dès aujourd'hui, la procédure d'alerte et le droit de retrait pourraient être déclenchés pour plusieurs écoles.

Au-delà de ce constat alarmant, il est désormais indispensable que notre ministère intègre l'ampleur de la situation et mette en place les moyens nécessaires pour prendre en compte ces élèves : recrutement de personnels AESH qualifiés, formations à cette difficulté, dialogue avec l'ARS afin que des places soient ouvertes dans les établissements médicaux sociaux, possibilité de recourir à des aménagements de scolarité, y compris à la déscolarisation, quand la sécurité des personnels et des élèves l'exige.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de prendre les mesures nécessaires pour les écoles qui vous sollicitent et de faire remonter, à notre ministère, l'inquiétude de la profession.